



**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 08/02/2023
N° 35**

La séance est ouverte à : 19 heures

Présents : Mr LEBRERO ROGER, MAIRE, Mmes : GARNIER Pascale, MOREAU Natacha, SOUBRAS Monique, SUREL Delphine, MM : GAINIER Jean-Paul, MALET Philippe, METIVET Marc-Fernand, NICOLAZO Vincent, ZUZARTE José

Absents :

Absent(s) : M. SOULAT Sébastien

Excusés Excusé(s) ayant donné procuration : Mme URBAIN Agnès à Mme GARNIER Pascale, M. BOURDREUX Sylvain à Mr LEBRERO ROGER

Excusé(s) : Mme WILSON Sophie-Emilie

Secrétaire : Mr MALET Philippe

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC KANGOURÈVE

référence de la délibération : 2023-002

Monsieur le Maire en accord avec la commission enfance souhaite reconduire la convention de partenariat avec KANGOURÈVE, avec quelques modifications.

Kangourève sera présent **un mercredi tous les 15 jours à la salle polyvalente à partir du 15 février 2023 au 31 décembre 2023** pour un montant de 7 600€.

Pour 2023, les dates les suivantes seront :

Février : mercredi 15

Mars : mercredi 1^{er}, 15 et 29

Avril : mercredi 12 et 26

Mai : mercredi 10 et 31

Juin : mercredi 14 et 28

Juillet : mercredi 12 et 26

Après délibération le conseil municipal :

-ACCEPTER la convention de partenariat avec Kangourève du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 pour un montant total de 7 600 €.

-AUTORISER le Maire à signer tous documents en lien avec ce projet

-D'INSCRIRE au budget les crédits nécessaires.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Affichage en mairie le 13/02/2023

VENTE DU BATIMENT INDUSTRIEL : ETANG DU MOULINET

référence de la délibération : 2023-003

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la proposition d'achat de Monsieur MITRIOT Vincent (entreprise garage du Moulinet ?) pour le bâtiment communal sis dans la zone industrielle au Moulinet : parcelle n° B 0979 d'une superficie de 4000 m²

Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

-D'ACCEPTER la vente du bâtiment parcelle n° B0979 au Moulinet 18160 CHEZAL-BENOIT en l'état.

-DE FIXER le montant de la vente à 37 500 € TTC.

-D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la vente de ce bâtiment.

-D'À INSCRIRE les crédits au budget communal

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Affiché en mairie le 13/02/2023

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS - CONTRIBUTION DES COMMUNES POUR 2023

référence de la délibération : 2023-004

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du montant de la contribution 2023 de la commune au Service Départemental d'Incendie et de Secours qui s'élève à 25 369€.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- PREND ACTE du montant 2023 de la contribution de la commune auprès du Service Départemental d'Incendie et de Secours, qui s'élève à 25 369 €.
- Charge Monsieur le Maire de l'inscrire au budget 2023.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Affiché en mairie le 13/02/2023

CONVENTION RELATIVE AU SERVICE DE FOURRIERE DES CHIENS UNIQUEMENT-MISE A JOUR AU 1ER JANVIER 2023

référence de la délibération : 2023-005

Mr le maire présente au Conseil Municipal le projet de convention relative au service fourrière des chiens uniquement, mis à jour au 1er janvier 2023 qui est proposée par la S.P.A. du cher, conformément à la législation en vigueur.

Après délibération le Conseil Municipal :

- ACCEPTE de signer la convention relative au service fourrière des chiens pour une année et renouvelable par tacite reconduction.
- S'ENGAGE à verser une redevance de 576.10€ au 31 mars de chaque année. Cette redevance annuelle, votée chaque année par le Conseil d'Administration de la SPA du Cher, pourra être revue et fera l'objet d'un avenant au moment de l'appel de redevance.
- AUTORISE le maire à signer cette convention.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents.

Affiché en mairie le 13/02/2023

Le 13/02/2023

INFORMATIONS DIVERSES :

- Projet de création d'une impasse ou voie sans issue pour le local télécom et la salle polyvalente.
- Discussion sur l'ouverture d'une mini-crèche privée.

Le Maire, Roger LEBRERO



Le secrétaire de séance Philippe MALET